

**DEPARTEMENT DU CHER**  
**MAIRIE de VALLENAY (Cher)**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRETE DU MAIRE n°36-2025**  
**du 21 juillet 2025**  
**Portant permission de stationnement pour travaux**

**Le maire de la commune de Vallenay,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande de la société ENEDIS sise à BOURGES (18000) pour la réalisation de travaux d'amélioration de terre sur le réseau ENEDIS au 1980 route des Fours à Chaux à Vallenay en occupant temporairement le domaine public. Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant l'emménagement.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Du 25 août 2025 jusqu'au 24 septembre 2025, la société ENEDIS est autorisée à stationner – avec un camion et une mini pelle au niveau du 1980 route des Fours à Chaux.

**Article 2 :** Ce stationnement nécessitera les dispositions suivantes :

- Un passage sera laissé libre pour la circulation des piétons.
- Ce passage devra être sécurisé afin de protéger les piétons de tout accident.

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

**Article 4 :** La société ENEDIS occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver le droit des tiers.

**Article 5 :** La gendarmerie de Châteauneuf sur Cher et le Maire de la commune de Vallenay sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,  
Le 21 juillet 2025

Le Maire,  
Marina DUPUY

